

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 novembre 2013

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3842-2013.

Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Distribution - Taux de rendement des capitaux propres et Mécanisme de traitement des écarts de rendement.


**Demande de délai de dépôt de l'argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Nous demandons respectueusement à la Régie de pouvoir déposer l'argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier au plus tard ce soir ou demain matin avant 8h00.

En effet, malgré tous nos efforts, il ne nous est pas possible d'effectuer ce dépôt plus tôt à la fois en raison de la complexité du dossier et de la plaidoirie, en raison du calendrier réglementaire particulièrement intense des derniers jours et du fait que, dans un autre dossier, nous avons dû gérer d'urgence plusieurs étapes procédurales qui avaient été imprévues. Nous constatons par ailleurs qu'Hydro-Québec a elle-même éprouvé un retard similaire dans le dépôt de son argumentation au présent dossier (celle-ci n'étant devenue disponible aux intervenants que le 13 novembre 2013 au lieu du 12 novembre 2013 qui avait été prévu). Hydro-Québec a aussi déposé ses autorités une semaine après ce délai. Ceci dit, nous ne blâmons aucunement Hydro-Québec pour lesdits retards et comprenons qu'elle ait eu, elle aussi, besoin de ces délais supplémentaires en raison de la complexité du dossier et de sa plaidoirie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.